



MULLER Gestion E.u.r.l.

2 rue du Pensionnat – 57800 Freyming-Merlebach

03.87.92.82.13./// 07.68.75.72.65

Email : mullergestion@orange.fr

Transactions – Locations – Gestion locative – Syndic de copropriété

BAREME D'HONORAIRES

TRANSACTIONS :

« Les honoraires sont selon ce qui aura été prévu au mandat confié par le vendeur et le cas échéant par l'acquéreur.

0 à 50 000 €	10 %
50 001 € à 60 000 €	8 %
60 001 à 125 000 €	7 %
120 001 à 200 000 €	5 %
Au-delà 200 001 €	4 %

HONORAIRES DE GESTION :

6 % HT sur le loyer hors charges soit 7.20 % TTC
--

HONORAIRES DE LOCATION :

L'article 5 de la loi Alur a instauré un plafonnement des honoraires de location imputés au preneur ces prestations ne peut excéder celui imputé au bailleur, en zone non tendue :

Prix du mètre carré de surface habitable pour les honoraires de visite, de constitution de dossier et de la rédaction du bail : 8 € TTC maximum.

Pour les honoraires de l'état des lieux le prix du mètre carré ne peut excéder 3 € TTC

Honoraires à la charge du locataire :

Honoraires de visite, de constitution de dossier et rédaction du bail	2.50 € / m2 TTC
Honoraire de réalisation d'état des lieux	2.50 € / m2 TTC

Honoraires à la charge du propriétaire :

Honoraires de négociation et d'entremise	OFFERT
Honoraires de visite, de constitution de dossier et rédaction du bail	2.50 € / m2 TTC
Honoraires de réalisation d'état des lieux	2.50 € / m2 TTC

Eurl au capital de 7640€-Garantie financière Gestion 200 000 € Syndic 350 000 € Transaction 110 000 € QBE 21 rue Balzac Etoile Saint Honoré
75406 Paris cedex 08

RCP Sérénis VD7000001/16389-N° Intracomm. FR 24488747114

Carte professionnelle Gestion et Transaction n° CPI 5704 2016 000 010 637 (CCI de la Moselle)- RCS Sarreguemines 488 747 114 00012 – Naf
6831Z

GARANTIE DES LOYERS IMPAYES ET DETERIORATIONS IMMOBILIERES :
De 2.60 % à 2.80 % sur le loyers et charges, selon l'option choisie.

HONORAIRES SYNDIC :

Au forfait de 130 € TTC à 300 € TTC en fonction de la taille, des équipements et difficulté de la copropriété
Déclaration de revenus fonciers : 42 € TTC
Suivi dossiers travaux : de 1.50 à 5 % TTC selon montant des travaux